

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté Jardins-de-Napierville

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 12<sup>e</sup> jour du mois de mars 2014 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Jacques Déglise, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Clément Lemieux, maire
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente.

2014-03-35

### ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Déglise, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

#### ORDRE DU JOUR

20h00 Ouverture de la séance ordinaire

1.0 Acceptation de l'ordre du jour

2.0 Acceptation du procès-verbal – Séance ordinaire du 12 février 2014

3.0 Acceptation des comptes à payer

4.0 Période de questions sur l'ordre du jour

5.0 Conformité au Schéma d'aménagement

5.1 Règlement 1114-2013, municipalité Saint-Jacques-le-Mineur

5.2 Règlement 2001-2013, municipalité Saint-Jacques-le-Mineur

5.3 Règlement 9001-2013 (PPU), municipalité Saint-Jacques-le-Mineur

5.4 Règlement V467-53-14, ville de Saint-Rémi

5.5 Règlement R 115-17, municipalité Saint-Édouard

6.0 Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

7.0 Avis de motion – projet de règlement ADM-157

Pour abroger les règlements, procès-verbaux et actes d'accord visant les cours d'eau

8.0 Projet Pacte rural – Canton de Hemmingford

8.1 Améliorations centre récréatif

9.0 Plan de gestion des matières résiduelles

9.1 Bilan 2013 des ordures et des matières recyclables

9.2 Résumé des lignes directrices pour PGMR 2011-2015

10.0 Dossiers SCRI

10.1 Dépôt du plan d'actions 2012-2013

10.2 Formation des pompiers

10.3 Politique de sécurité civile

11.0 Appui à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur  
Changement de commission scolaire

12.0 Dossier PDZA – embauche du coordonnateur

13.0 Réalisations 2013 et projet de réalisations 2014 – subvention MAMROT

14.0 Ministère des Transports – entente fauchage des abords de routes

15.0 Politique nationale de la ruralité – pacte rural 2014-2019  
Autorisation de signature

16.0 Correspondance

17.0 Varia

18.0 Période de questions

19.0 Levée de la séance ordinaire



## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté Jardins-de-Napierville

### ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL Séance ordinaire du 12 février 2014

No de résolution  
ou annotation  
2014-03-36

Il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unaniment d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2014, tel que rédigé.

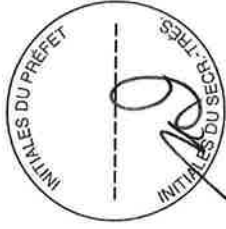
2014-03-37

### ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unaniment d'entériner les comptes à payer ci-après énumérés.

#### LISTE DES COMPTES

1. Evimbec Limitée (évaluation)	32 558,91\$
2. Comité de commémoration 150e Louis-Cyr (subvention)	1 000,00
3. Ministre du Revenu (DAS)	13 063,84
4. Receveur général du Canda (DAS)	5 780,00
5. Visa Desjardins	2 463,42
6. Axep	68,38
7. Pétro-Canada MC St-Rémi (essence)	259,72
8. Bell Canada (téléphone)	341,30
9. Targo communications (internet)	103,42
10. Mégaburo Inc. (contrat service photocopieur)	754,52
11. Desjardins, sécurité financière (assurance groupe)	4 222,55
12. Municipalité Saint-Michel (taxe municipale)	320,00
13. Provencher, Urbaniste (SADR)	962,92
14. Municipalité Saint-Édouard (pacte rural)	22 200,00
15. Médias Transcontinental (avis public)	501,30
16. Municipalité Napierville (pacte rural)	51 481,00
17. Service R.G. (1998) Inc. (contrat service système de ventilation)	218,45
18. Municipalité Canton de Hemmingford (pacte rural)	2 000,00
19. Horizon mobile (télécommunication incendie)	418,10
20. École nationale de pompiers (formation)	987,25
21. Groupe Ultima (assurance 2014)	17 151,00
22. Dénéigement Gabriel Hamelin	3 270,96
23. RCI environnement WM Québec Inc. (contrat collecte ordures)	194 906,57
24. Rebutis solides canadiens Inc. (contrat collecte sélective)	41 734,28
25. Fédération québécoise des municipalités (mise à jour)	204,75
26. Ordre des urbanistes du Québec	646,78
27. Déglise, Jacques (MRC, comités)	570,00
28. Duteau, Robert (MRC, comités)	795,00
29. Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités)	690,00
30. Hamelin, Jean-Guy (MRC, comités)	510,00
31. Lefebvre, Normand (MRC, comités)	475,00
32. Lefort, Sylvain (MRC, comités)	405,00
33. Lemieux, Clément (MAMROT)	225,00
34. Lussier, Daniel (MRC, comités)	570,00
35. Poissant, Alain (MRC, comités)	345,00
36. Somerville, Drew (MRC, comités)	570,00
37. Trottier, Lise (MRC, comités)	855,00
38. Viau, Paul (MRC, comités, CRE, MAMROT, colloque, autres)	3 375,00



No de résolution  
ou annotation  
2014-03-38

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté Jardins-de-Napierville

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1114-2013 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Considérant l'adoption du règlement numéro 1114-2013 par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur lors d'une séance tenue le 11 février 2014;

Considérant que le règlement numéro 1114-2013 modifie le règlement de zonage numéro 1000-91 afin qu'il soit en concordance avec le plan d'urbanisme modifié, suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le périmètre d'urbanisation situé au sud de la municipalité;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1114-2013 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2001-2013 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

2014-03-39

Considérant l'adoption du règlement numéro 2001-2013 par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur lors d'une séance tenue le 11 février 2014;

Considérant que le règlement numéro 2001-2013 modifie le règlement de lotissement numéro 2000-91 afin qu'il soit en concordance avec le plan d'urbanisme modifié, suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le périmètre d'urbanisation situé au sud de la municipalité;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2001-2013 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 9001-2013 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

2014-03-40

Considérant l'adoption du règlement numéro 9001-2013 par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur lors d'une séance tenue le 11 février 2014;

Considérant que le règlement numéro 9001-2013 modifie le règlement sur le Plan d'urbanisme aux fins d'intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le secteur commercial de la sortie 21 de l'autoroute 15 ;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Déglise, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 9001-2013 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

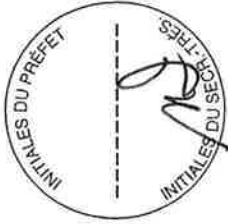
### RÈGLEMENT NUMÉRO V467-53-14 VILLE DE SAINT-RÉMI

2014-03-41

Considérant l'adoption du règlement numéro V467-53-14 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 10 mars 2014;

Considérant que le règlement numéro V467-53-14 modifie le règlement de zonage numéro V467-07 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les bâtiments temporaires le calcul des marges de recul, l'entreposage extérieur ainsi que les limites des zones C-7, I-2 I-3 et I-4;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;



## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté Jardins-de-Napierville

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V467-53-14 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

No de résolution  
ou annotation

### RÈGLEMENT NUMÉRO R 115-17 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

2014-03-42

Considérant l'adoption du règlement numéro R 115-17 par la municipalité de Saint-Édouard lors d'une séance tenue le 3 mars 2014;

Considérant que le règlement numéro R 115-17 modifie le règlement de zonage numéro R 115 intitulé « Règlement de zonage » tel que déjà amendé afin de prévoir des dispositions spécifiques à l'égard de l'aménagement d'un logement bi-génération; d'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel avec un maximum de quatre logements à l'intérieur de la zone 40; d'agrandir la zone 45 à même une partie de la zone 60; et de revoir les dispositions applicables aux piscines;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro R 115-17 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Édouard et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

### AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT ADM-157 Abroger les règlements, procès-verbaux et actes d'accord Visant les cours d'eau municipaux

2014-03-43

Avis de motion est par la présente donné par M. Daniel Lussier, maire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington à l'effet qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption avec dispense de lecture, un règlement ayant pour objet d'abroger les règlements, procès-verbaux et actes d'accord visant les cours d'eau municipaux sous la juridiction de la MRC des Jardins-de-Napierville.

### AIDE FINANCIÈRE – PACTE RURAL MODIFICATION DE PROJET MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

2014-03-44

Considérant que la municipalité du Canton de Hemmingford modifie son projet de demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville approuve la modification du projet et octroie une aide financière pour le projet suivant :

Projet : Améliorations au Centre récréatif pour encourager l'activité physique

Coût du projet : 40 000\$

Aide financière accordée : 18 172\$

Enveloppe 2012 : 7 650\$

Enveloppe 2013 : 10 522\$

### PDZA – EMBAUCHE DU COORDONNATEUR

2014-03-45

Considérant que la MRC a procédé à un appel de candidatures pour engager une ressource « employé contractuel » en vue d'élaborer un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'embaucher M. Sylvain Provencier, coordonnateur pour le projet d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville au coût de 48\$/l'heure et ce, conformément à la politique des conditions de travail du personnel;

D'autoriser le Préfet et la directrice générale à signer un contrat de travail à cet effet.



2014-03-46  
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté Jardins-de-Napierville

### RÉALISATIONS 2013 ET ATTENTES 2014 AIDE FINANCIÈRE MRC-MAMROI

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'approuver le rapport des réalisations 2013 ainsi que le programme des principales activités (plan d'actions) prévues pour 2014 relativement au programme d'aide financière aux MRC conformément à l'entente de gestion signée en mars 2011 concernant le Programme d'aide financière aux MRC entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC des Jardins-de-Napierville.

### ENTENTE DE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

2014-03-47

Attendu que le fauchage des diverses sections de routes numérotées et routes collectrices est assumé par le « Ministère » à l'intérieur des limites de la « MRC »;

Attendu que le « Ministère » effectue, lorsque requis pour des raisons de sécurité routière, le fauchage des mauvaises herbes entre l'accotement et le fon du fossé le long des routes achalandées et classées sur le réseau supérieur;

Attendu que le « Ministère » effectue des travaux supplémentaires en règle pour couper les mauvaises herbes, afin d'accroître la sécurité dans les courbes et aux intersections du réseau supérieur;

Attendu que le « Ministère » effectue des travaux de fauchage selon les seuils d'intervention suivant les orientations émises par la Direction générale des territoires de Montréal et de l'Ouest du ministère des Transports;

Attendu qu'une herbacée, la phragmite, s'est propagée et a un effet particulièrement nuisible à l'agriculture qui constitue la vocation fondamentale et l'activité dominante de la MRC;

Attendu que la MRC oriente ses interventions en vue d'accroître la mise en valeur de la richesse agricole sous toutes ses facettes;

Attendu que la MRC et les agriculteurs désirent deux (2) coupes par année dont la deuxième coupe serait effectuée minimalement jusqu'au fond du fossé;

Attendu que la MRC accepte d'assumer la responsabilité de l'exécution des travaux de fauchage et désire agir, pour une période de trois (3) ans, comme seul intervenant pour coordonner le travail;

Attendu que les parties reconnaissent la nécessité d'une entente établissant une répartition des responsabilités et des coûts pour réaliser ces travaux;

Par conséquent, il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'autoriser le Préfet et la directrice générale à signer une entente entre le ministère des Transports du Québec et la MRC des Jardins-de-Napierville relativement aux travaux de fauchage sur les abords des diverses sections de routes numérotées et de routes collectrices dans les limites de la MRC des Jardins-de-Napierville et ce, pour les exercices financiers 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

### POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ PACTE RURAL 2014-2019 AUTORISATION DE SIGNATURE

2014-03-48

Attendu que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, en vertu de l'article 21.30 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1), conclure avec une MRC ou un organisme équivalent une entente pour la mise en application d'une politique au gouvernement;

Attendu que le gouvernement a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (ci-après la Politique) et que le Décret 882-2012 du 20 septembre 2012 concernant le ministre délégué aux régions (ci-après appelé le ministre) a pour effet de confier à celui-ci la responsabilité de la Politique;

Attendu que la Politique met de l'avant l'approche intersectorielle au sein de chaque MRC, ou organisme équivalent, pour plus de synergie entre les partenaires dans les milieux, ainsi que plus de cohérence et d'efficacité dans les actions posées;

Attendu que la Politique a pour pivot le Pacte rural, conclu entre le gouvernement du Québec et chaque MRC, ou organisme équivalent, pour permettre la réalisation de projets en fonction des priorités de chaque milieu;

2995



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté Jardins-de-Napierville

Attendu que la Politique prévoit également le renforcement du réseau des agents de développement rural à l'emploi des MRC ou organismes équivalents, ou de leur centre local de développement (CLD);

Attendu que la Politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour en confirmer ou adapter, au besoin, ses visées;

Attendu que le ministre a identifié la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Duteau, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement :

D'AUTORISER la conclusion d'une entente du Pacte rural avec le gouvernement du Québec pour la mise en application de la politique de la ruralité;

D'AUTORISER le Préfet, monsieur Paul Viau, à signer ladite entente de Pacte rural entre le gouvernement du Québec et la MRC des Jardins-de-Napierville pour la mise en œuvre de la Politique.

2014-03-49

### APPUI MRC ROBERT-CLICHE PROGRAMME D'AIDE DU GOUVERNEMENT TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF

Considérant que les modalités du Programme d'aide du gouvernement du Québec à l'égard du transport adapté et du transport collectif pour l'année 2014 sont présentement inconnues étant donné que la Politique québécoise de mobilité durable n'est toujours pas rendue publique;

Considérant la résolution adoptée par la MRC Robert-Cliche lors d'une séance tenue le 15 janvier 2014;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Jacques Délisle et résolu unanimement d'appuyer la MRC Robert-Cliche dans sa demande au Ministre des Transports du Québec :

De faire connaître à temps pour la préparation des prévisions budgétaires des organismes responsables de l'organisation du transport adapté le montant des crédits gouvernementaux accordés à ceux-ci pour la réalisation de leur mandat;

D'informer que les MRC et municipalités entendent respecter leurs engagements en matière de transport adapté, mais qu'elles cesseront d'assurer le service dès le moment où les fonds nécessaires à la poursuite de celui-ci feront défaut.

2014-03-50

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2014

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 12<sup>e</sup> jour de mars 2014, à 20h20.

Paul Viau, Préfet

  
Nicole Inkel, directrice générale et  
secrétaire-trésorière